



ADMINISTRATION COMMUNALE / SECRÉTAIRE - BOURSIER

No de tél. / fax : 026 675 23 71

N.B.: N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur automatique, il sera traité rapidement.

Natel : 079 453 90 33

E-mail : commune@russy.ch

Correspondances : boîte aux lettres, école de Russy, au centre du village uniquement.

ASSEMBLÉE COMMUNALE, budget 2012

Vendredi 9 décembre, 20h15, à la salle communale

CONTROLE DES HABITANTS

Arrivées, avec nos souhaits de bienvenue

Avenches/VD,	le 01.01.2011	Mme Barbey Rachel
Uster/ZH,	le 09.03.2011	Mme Pochon Christine
Léchelles/FR,	le 03.04.2011	Mme Monnard Elisa
Léchelles/FR,	le 03.04.2011	M. Monnard Etienne

Naissances, avec nos félicitations:

le 09.11.2010, Sansonnens Ewan, fils de Christine et de Gendre Olivier
le 28.12.2011, Rapin Alexis, fils de Stéphanie et Olivier
le 31.01.2011, Vaspert Marie Clara Louane, fille de Morgane et Houser Julien
le 08.04.2011, Fasel Luca Reda, fils de Aouatif et Christophe
le 14.05.2011, Allaeys Fabio Desmo, fils de Karin et Langenegger Yves

Départs pour, avec nos meilleurs vœux pour l'avenir:

Cham/ZG,	le 30.11.2010	M. Pasqualini Luca
Tavannes/BE,	le 30.11.2010	Mme Jacquemai Chloé, M. Jacquemai Dany et Jacquemai Tym
Léchelles/FR,	le 31.12.2010	Mme Pauchard Martine
Dompierre/FR,	le 31.12.2010	Mme Szmoniewski Magali
Saint-Aubin/FR,	le 31.01.2011	M. Schüpbach Romain
Domdidier/FR,	le 31.01.2011	Mme Thévoz Angélique
Zollbrück/BE,	le 30.04.2011	Mme Pasqualini Léa et Pasqualini Juana et Noah
Neyruz FR,	le 31.05.2011	M. Thévoz Laurent

Situation au 31.05.2011 : 207 HABITANTS

Statistique des âges:

De 0 à 10 ans:	17 habitants (8.2%)	De 50 à 60 ans :	37 habitants (17.8%)
De 10 à 20 ans:	21 habitants (10.2%)	De 60 à 70 ans :	14 habitants (6.8%)
De 20 à 30 ans:	39 habitants (18.9%)	De 70 à 80 ans :	9 habitants (4.3%)
De 30 à 40 ans:	19 habitants (9.2%)	De 80 à 90 ans:	6 habitants (2.9%)
De 40 à 50 ans:	37 habitants (17.9%)	De 90 et plus :	8 habitants (3.8%)

Cette année, la commune de Russy a la joie de fêter une nouvelle nonagénaire, Mme Irma Ottet, née le 5 novembre 1921, à Cugy (FR). Le Conseil communal lui adresse toutes ses félicitations.

Elle rejoint dans le club des nonagénaires de notre commune, les personnes suivantes:

Guillet Cécile	née le 10.02.1916	95 ans
Pochon Cécile	née le 30.06.1916	95 ans
Barbey Louis	né le 19.03.1917	94 ans
Barbey Bernadette	née le 23.08.1917	94 ans
Barbey Henri	né le 30.07.1919	92 ans
Collaud Yvonne	née le 14.10.1919	92 ans
Ducry Jeanne	née le 11.03.1920	91 ans
Pauchard Ernest	né le 23.06.1920	91 ans

A vos agendas

Audition annuelle de l'école de musique: **jeudi 7 juillet 2011** à 18h00 – foyer halle polyvalente Dompierre. Prochains concerts annuels de la Sainte-Cécile: **18 février 2012 et 23 mars 2013**. Prochain giron broyard: du **17-20 mai 2012**, à Saint-Aubin.

Allumage d'une meule de charbon, les **3 et 4 septembre 2011** dans la forêt du Belmont. Le Service forestier cantonal organise également les **10 et 11 septembre 2011** une présentation des activités dans la forêt, professionnelles et loisirs.

La Société de développement de Dompierre et Russy organise une sortie annuelle, le **jeudi 27 octobre 2011** à 14 h, visite de la biscuiterie Roland à Morat.

Organisation du Conseil communal et mandats

CONSEIL COMMUNAL				
Pauchard	Albert	026 675 40 74	021 349 40 74 079 725 65 50	albert.pauchard@russy.ch
Boschung	Claude-Eric	026 675 50 60		claudio-eric.boschung@russy.ch
Bozzini	Alain	026 675 40 40		alain.bozzini@russy.ch
Gattlen	Christophe	026 660 31 38		christophe.gattlen@russy.ch
Gremaud	Patricia	026 675 42 26		patricia.gremaud@russy.ch

DICASTÈRE	RESPONSABLE	REPLAÇANT
• Administration, finances, culture, agriculture et forêt	Albert Pauchard, syndic	Claude-Eric Boschung, vice – syndic
• Ordre public, routes, voirie, déchetterie , feu, police, militaire, protection civile	Alain Bozzini	Christophe Gattlen
• Enseignement et formation Ecole enfantine/cycle scolaire obligatoire/ crèches et garderie • Construction	Claude-Eric Boschung	Patricia Gremaud Christophe Gattlen
• Eau et aménagement du territoire , approvisionnement en eau/ épuration/protection de l'environnement/endiguement/urbanisme	Christophe Gattlen	Claude-Eric Boschung
• Santé et affaires sociales • Bâtiments communaux	Patricia Gremaud	Albert Pauchard

Responsable du site Internet: Alain Bozzini

Responsables du Bulletin communal: Patricia Gremaud - Albert Pauchard

Le Conseil communal a mandaté les personnes suivantes pour la législature 2011-2016:

- Société de Développement de Dompiere Russy: Albert Pauchard
- Commission du cimetière : Alain Bozzini
- Commission scolaire: Claude-Eric Boschung
- Commission régionale de transport: Albert Pauchard
- Association intercommunale d'épuration des eaux (AIDE): Christophe Gattlen
- Association des Petits Pruneaux: Claude-Eric Boschung
- Ecole secondaire de Domdidier: Claude-Eric Boschung
- Association pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye: Patricia Gremaud
- Syndicat d'endiguement du ruisseau de l'Hôpital: Philippe Pauchard

Le Conseil communal a confirmé les mandats suivants:

- Agence AVS: Mme Gabriele Britschgi-Pauchard, tél. 026 675 49 74
- Forestier communal: M. Philippe Pauchard
- Déneigement des routes: M. André Pauchard
- Entretien des routes: MM. Serge Lambert et Philippe Pauchard
- Conciergerie: Mmes Priscilla Luthi (école), Stéphanie Steingruber (salle communale), Bernadette Ducry (chapelle), Fabienne Kobel (grotte)
- Déchetterie: M. Jean-Louis Limat
- Relevé des compteurs d'eau: M. Christophe Gattlen

Renouvellement des commissions communales

Le Conseil communal a décidé de procéder au renouvellement des commissions communales lors de notre prochaine assemblée communale qui aura lieu le vendredi 9 décembre 2011.

Les commissions à renouveler sont les suivantes :

- 1. Commission financière:** 5 membres – membres actuels: M. Eric Balstisberger (président). M. Boschung Claude-Eric, M. Eric Pauchard, Mme Monney Claudine – 1 membre non repourvu.

- 2. Commission scolaire:** 2 membres - pour la commune de Russy - membres actuels: M. Boschung Claude-Eric (président). M. Jean-Daniel Luthi, Mme Florence Baltisberger.
- 3. Commission d'urbanisme:** 3 membres - membres actuels: Mme Patricia Gremaud (présidente), M. Pauchard Albert, M. Bernard Barbey.
- 4. Commission du feu:** 4 membres – membres actuels : M. Alain Bozzini (président), Mme Patricia Gremaud, M. Marc Rohrbasser, M. Bernard Barbey.
- 5. Commission de naturalisation:** 5 membres M. Christophe Gattlen (président), Mme Gabriele Britschgi-Pauchard, M. Eric Baltisberger, M. Bernard Barbey, M. Alain Bozzini, Mme Patricia Gremaud.

Le Conseil communal remercie toutes ces personnes pour leur engagement pour notre commune.

Activités du Conseil communal

Rencontrer le policier de proximité qui est le répondant pour la commune de Russy, le sergent Pascal Losey. Il s'agit d'un partenariat avec la police pour bénéficier d'une présence, d'un contact pour tous les sujets concernant la prévention et le travail d'enquête.

Rencontrer les représentants de la Société de tir – section petit calibre et octroyer une subvention de Fr. 1000.- pour l'installation de 4 cibles pour le tir au petit calibre.

Accorder un préavis favorable:

- à l'Amicale des courses de caisses à savon du Belmont pour l'organisation de leur manifestation et la fermeture de la route de Léchelles et de Dompierre.
- à l'Amicale villageoise pour l'organisation de la Bénichon et la fermeture de la route de Domdidier.
- Au Service forestier cantonal pour l'organisation de leur manifestation à la forêt du Belmont, les 3, 4, 10 et 11 septembre 2011.

Préavis favorablement l'engagement de Mme Stéphanie Thiébaud, d'Estavayer-le-Lac, en tant qu'enseignante, École primaire, 1P-2P avec un taux d'activité de 50%, à Dompierre et Mme Els de Kock de Morat, École primaire, 5P-6P, avec un taux d'activité à 30% à Russy.

Permis de construire délivré depuis le 1er janvier 2011

Permis de construire cantonal (enquête ordinaire) délivrés:

M. Chuard Pierre, agrandissement de la maison. Construction d'un abri couvert.
Route de Domdidier 100, Plan folio: 27, Article: 1084

M. et Mme Baltisberger Éric et Florence, construction d'une véranda, aménagement d'une piscine naturelle avec mur de soutènement et demande de dérogation: distance à la route. Chemin de la Ferme 2, Plan folio: 25, Article: 1279

Mme Musy Christelle, aménagement d'un appartement dans son bâtiment. Construction d'un couvert à voitures. PAC et sonde géothermique. Route des Curtils 6, Plan folio: 25, Article: 1403 RF

M. Barbey Pascal, construction d'une stabulation libre et d'une fosse à lisier.
Rte des Roches 46, Plan folio: 19, Article: 1003

Permis de construire communal (enquête restreinte) délivré:

M. et Mme Christophe Monnerat, construction d'un cabanon de jardin, Rte des Léchelles 71, Plan folio: 29, Article: 1382

Eclairage communal

Comme préalablement annoncé en assemblée communale, le Conseil est favorable à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. En effet, dans les efforts que nous devons faire pour les économies d'énergie, l'extinction partielle est une solution permettant de réaliser de réelles économies. Nous vous proposons un petit sondage qui nous permettra d'aller de l'avant dans ce projet qui sera présenté lors de notre prochaine assemblée communale pour une décision finale des citoyens. Vous trouverez sur le formulaire annexé quelques questions. Vos commentaires sont les bienvenus et il est possible de répondre de façon anonyme à ce petit sondage qui se trouve en annexe.

Restauration de la chapelle

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, la chapelle fêtera ses 250 ans d'existence en 2012. Après la restauration du gisant de saint Modeste l'année dernière et la sécurisation des tableaux et des sculptures, le Conseil communal a décidé de poursuivre les travaux de restauration. Cette année, ils porteront sur le retable afin de lui redonner son éclat d'origine. Ces travaux seront effectués par l'atelier de restauration ACR. Afin d'assurer aux restaurateurs les meilleures conditions pour leurs minutieux travaux mais aussi laisser le lieu de culte ouvert pour les messes, le retable sera transporté à l'atelier de restauration à Fribourg. Les travaux débiteront fin automne-début hiver.

Déchetterie - nouvelles règles

D'un commun accord avec la commune de Dompierre, nous avons dû renforcer quelques règles pour l'utilisation de la déchetterie intercommunale. **A partir de maintenant, nous demandons aux citoyens de se munir de la carte magnétique pour les compacteurs.** En effet, les surveillants n'ont plus la connaissance de tous les habitants de nos deux communes et afin de garantir que seuls les citoyens de nos communes déposent des déchets à la déchetterie, ils pourront demander la carte magnétique personnelle. L'élimination des déchets a un coût et nous ne désirons pas que nos citoyens doivent payer le traitement de déchets de personnes étrangères à nos communes.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la benne des déchets encombrants est réservée aux gros déchets, **les surveillants n'accepteront plus les petits flacons, gobelets de yogourt, barquettes alimentaires et autres briques.** Ces déchets doivent être éliminés par le canal des poubelles mises dans les compacteurs.

Nouvelle sirène PCi

Il n'est plus possible de monter les sirènes mobiles sur les toits des voitures modernes. Dès lors, la Protection civile fribourgeoise est en train d'installer des sirènes fixes pour avertir la population d'un danger. Notre commune a été équipée d'une nouvelle sirène qui est située sur le toit de l'école. Pour mémoire, les consignes en cas d'alarme générale (son ondulant pendant une minute) sont simples. Il est impératif d'écouter la radio (Radio suisse romande). Les portes et les fenêtres seront fermées et les personnes âgées seront averties. Afin d'éviter une surcharge du réseau téléphonique, évitez de téléphoner à toute la famille. Surpris dans la rue, on se rendra dans l'habitation la plus proche, un commerce, un centre d'activité ou une administration. A bord de son véhicule, l'automobiliste arrêtera la ventilation, remontera les fenêtres et enclenchera la radio.

Vie de nos sociétés locales

Céciliennes en 2011 – appel aux volontaires. Le Chœur-mixte de Dompierre-Russy organise les Céciliennes en 2011. Cette fête qui aura lieu les **2, 7,8 et 9 octobre**, regroupe tous les chœurs paroissiaux de la Vallée de la Broye et réunira environ 250 chanteurs. Le comité des Céciliennes lance un appel à toutes les personnes désireuses d'œuvrer à la réussite de cette manifestation. Elles peuvent s'annoncer auprès de la responsable du personnel: Mme Corinne Limat, 1773 Russy, tél. 026 660 77 89.

A votre service

Site Internet de la commune www.russy.ch et bulletin d'information

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de notre commune, si vous désirez être informés rapidement sur les activités communales. Vous pouvez déjà accéder à un nombre important d'informations comme les règlements communaux ou les derniers bulletins communaux d'information par exemple. A l'avenir, comme l'exige la nouvelle loi sur l'information, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, vous trouverez également les procès-verbaux des assemblées communales. Néanmoins, même si le site Internet devient un moyen usuel de communication, le Conseil communal a décidé de renforcer le Bulletin d'information communal comme vous l'avez remarqué en consultant ce dernier, ceci pour permettre à tous les citoyens d'accéder à l'information. N'oubliez pas non plus le pilier public.

Carte d'identité

Elle sera délivrée au secrétariat communal: tél. + fax : 026 675 23 71 / 079 453 90 33

Une seule photo est nécessaire pour la commande (photo de bonne qualité).

Délai de livraison: minimum 6 jours ouvrables

Rappels

Chardon, feu bactérien et plantes indésirables

Chardons des champs. Cette mauvaise herbe se propage par le vent. L'Ordonnance cantonale instituant des mesures de lutte contre le chardon des champs **fait obligation aux propriétaires de terrain d'éliminer les foyers de cette plante avant la formation des graines.** Le propriétaire dispose d'un délai de cinq jours pour détruire les foyers de chardon du moment où il a été avisé de la présence de cette plante sur sa propriété. En cas de non-exécution de la mesure, l'élimination de ces plantes peut être faite aux frais de la personne propriétaire ou exploitante. Pour plus d'information: s'adresser à M. Philippe Pauchard, préposé communal à l'agriculture ou au secrétariat communal.

Feu bactérien. Cette maladie très grave des arbres fruitiers à pépins doit être annoncée en cas de découverte. Si vous avez une suspicion de feu bactérien, adressez-vous à Albert Pauchard ou au secrétariat communal.

Ambroisie et séneçon jacobée. Ces deux plantes toxiques – l'ambroisie pour l'homme et le séneçon pour le bétail – doivent être impérativement éliminées. Dans la commune, le préposé à l'agriculture peut identifier ces plantes.

Eau de piscine et prescriptions cantonales

Le Service de l'environnement a édité une plaquette pour les prescriptions en matière de protection des eaux applicables à toutes les piscines privées, tant pour la construction de nouvelles installations que pour l'exploitation et l'entretien de piscines existantes. Elle peut être consultée sur : www.fr.ch/sen/fr/pub/index.cfm

Les propriétaires désireux de remplir leur piscine doivent désormais s'adresser à M. Christophe Gattlen, responsable des Eaux.

Entretien des routes communales

Nous rappelons les obligations de chaque propriétaire, de nettoyer les tronçons de route situés à proximité de leur propriété, ainsi que les talus en propriété situés aux abords des routes communales.

Les agriculteurs ont l'obligation de nettoyer les routes en bout de parcelles, lors de travaux agricoles et lors de récolte de foin (herbe ou foin obstruant les grilles).

Aux propriétaires de chiens

Nous rappelons qu'il est interdit de lâcher les chiens dans le village, dans les prairies ou sur les gazons des propriétés de Russy.

Chaque propriétaire de chien est également prié de se conformer à la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes, ainsi qu'à la loi d'application pénale.

Horaire de la déchetterie «nouveau»

Octobre à mars :	mardi:	16h00 à 17h00
	jeudi:	16h00 à 17h00
	samedi:	11h00 à 12h00
Avril à septembre :	mardi:	17h00 à 18h00
	jeudi:	17h00 à 18h00
	samedi:	15h30 à 17h00

Benne à ordures

Heures d'utilisation de la benne à ordures: de 6h00 à 22h00

Le Conseil communal vous prie de respecter cet horaire, pour la tranquillité des voisins du battoir.

Lorsque la benne est en panne, prière d'avertir M. Alain Bozzini au tél. 026 675 40 40 ou l'administration communale.

Aucun sac ne doit être entreposé devant la benne en panne. Nous vous remercions de votre collaboration.

Passepartout Broye: transport pour personnes âgées et/ou handicapées

La commune de Russy soutient financièrement cette institution. N'hésitez pas à recourir à ce service, pour vos déplacements. Tél. 026 663 90 10.

Repas à domicile

Les personnes intéressées par ce service peuvent s'adresser au tél. 026 663 99 34.

Pour vos réunions de famille

Tables à disposition: Limat Jean Louis, Russy, tél. 026 675 34 40.

Gril à disposition: Ducry Jean-François, Dompierre, tél. 026 675 20 78.

Nids de guêpes

Vous pouvez vous adresser à **Daniel Infanger à Fribourg, tél. 026 481 33 68**. Ce service spécialisé est attesté par l'OFSP et par les services du canton.

Abonnements CFF – Cartes journalières

Ces abonnements sont à réserver auprès de:

Kiosque de la Gare, à Domdidier: tél. 026 675 19 43

Commune de Corcelles-près-Payerne: tél. 026 660 25 62.

Administration communale Les Montets: tél. 026 665 18 08.

Allocation de maternité à toutes les mères

Fribourg est le premier canton suisse à offrir un vrai soutien à la maternité. En effet, le 1er juillet est entré en vigueur la concrétisation de l'article constitutionnel instituant l'octroi d'une allocation à toutes les mères du canton. Ainsi, depuis le 1er juillet 2011, les mères du canton avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives recevront une allocation maternité selon le système fédéral ou cantonal. Pour mémoire, les prestations fédérales s'adressent aux femmes actives professionnellement et couvrent le 80 % du salaire moyen perçu avant la grossesse, et ce durant 14 semaines (98 jours). Les allocations cantonales se basent elles sur un montant maximal correspondant actuellement à la rente minimale AVS (1160 francs par mois, soit 38 fr. 20 par jour). A noter encore que les allocations cantonales sont versées aux mères domiciliées depuis au minimum une année dans le canton. **Plus d'information et formulaires de demande: www.caisseavs.ch**